



L'an deux mille vingt-quatre, et le 3 juin à 18h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame BONTAZ Karole, Maire**.

Reçu à la Sous-Préfecture  
de THONON-LES-BAINS le

01 JUIL. 2024

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 12

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 16 avril 2024

Présents : Laurent BARATEAU, Karole BONTAZ, Raphaël CETTOUR-JANET, Jean-Claude CARTAILLER, Paul CHARLES, Thierry GERARDIN, Stéphanie LACROIX, Claude LAUSENAZ-GRIS, Eric MERCIER GALLAY, Patrick MORIZE soit 10 voix.

Absent : Frédéric FESSON, Robin NEGRE

Secrétaire de séance : Laurent BARATEAU

Objet de la délibération :

**Projet réhabilitation de l'ancienne fruitière en tiers lieu**

Considérant le projet de la commune de réhabiliter l'ancienne fruitière en tiers lieu pour lequel la commune a reçu le label de l'Etat « village d'avenir » pour un accompagnement des communes dans les projets structurants.

Après exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions (Raphaël CETTOUR JANET et Robin NEGRE)

**APPROUVE** la poursuite du projet de réhabilitation de la fruitière en tiers lieu.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment les demandes de subventions ou financements nécessaires au montage du projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, à CHEVENOZ, le 19 juin 2024

Le Secrétaire de séance  
Laurent BARATEAU

Le Maire,  
Karole BONTAZ :